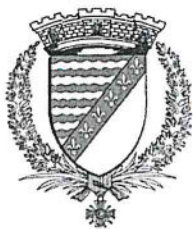


MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 13 mai 2026



David KUSNIREK, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**



**N°141/2026
ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION
PROLONGATION**



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière notamment les articles L 113-1 et L 113-2,
- Vu la demande formulée par la société SADE CGTH chargée de réaliser le branchement d'un assainissement avec reprise en enrobé au niveau du 3 rue Louis Morel à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

L'arrêté n°075-2026 est prolongé jusqu'au 22 mai 2026

Article 2 :

Les restrictions contenues dans les arrêtés initiaux devront respectées,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SADE CGTH chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Commandant - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Le Maire
David KUSNIREK

